



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CMRCR/2/EXP/1/Add.1
Août 2012

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion du Groupe d'experts de la deuxième Conférence
des ministres africains chargés de l'enregistrement
des faits d'état civil

Durban (Afrique du Sud)
3-5 septembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Thème: Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil



Commission de l'Union africaine



Banque africaine de développement



République sud-africaine

1. Inscriptions

Les participants à la réunion préparatoire du Groupe d'experts s'inscrivent au comptoir d'enregistrement des délégués et obtiennent leur carte d'accès à la salle de réunion du Durban International Convention Centre. Les inscriptions se feront le jour de l'ouverture mais il est conseillé aux participants de se présenter dès leur arrivée pour éviter de devoir faire la queue le premier jour.

2. Ouverture de la réunion

La Conférence sera officiellement ouverte par le Premier Ministre de la province du Kwazulu-Natal. Des paroles de bienvenues seront prononcées par le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Des allocutions liminaires seront aussi prononcées par des représentants de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Banque africaine de développement (BAD).

3. Élection du Bureau

La composition du Bureau sera annoncée à la suite de consultations avec les chefs de délégation. Le Bureau sera constitué de cinq membres comme suit: un président, trois vice-présidents et un rapporteur élus selon le principe de la représentation géographique équitable.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Les participants seront invités à examiner l'ordre du jour et le programme de travail provisoires, et à les adopter avec les modifications qu'il sera éventuellement jugé nécessaire d'y apporter.

5. Objectifs de la réunion

La CEA présentera brièvement les objectifs de la réunion. Elle mettra en relief les principaux objectifs, les buts et les résultats escomptés de la réunion.

6. Le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme d'intégration de l'Afrique

L'objectif premier sous-jacent à ce point de l'ordre du jour est de présenter aux ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil les partenaires techniques et financiers appuyant activement les activités menées sur le continent en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il vise également à faciliter la communication et le dialogue entre les ministres et les partenaires pendant et après la Conférence sur les problèmes qui se posent concernant les systèmes y afférents, à l'échelle du continent ainsi qu'au niveau des pays. L'objectif visé ici est aussi de déterminer la place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme d'intégration de l'Afrique défini par l'Union africaine. Les travaux devraient permettre de mieux comprendre l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en rapport avec les aspects politiques, économiques et socioculturels du programme d'intégration. Ils aideront à formuler des principes permettant de décider des orientations à donner aux interventions.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, plusieurs exposés seront faits par les organisations régionales et internationales, en fonction de leur implication et de leur activité aux niveaux du continent et des pays. Les thèmes retenus sont les suivants:

- a) L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil et l'intégration de l'Afrique (CUA);
- b) Les droits de l'enfant et de la femme (UNICEF);
- c) Le suivi des indicateurs de développement (FNUAP);
- d) Les services de santé publique et leur gestion (OMS-Réseau de métrologie sanitaire);
- e) Les réfugiés et les apatrides (HCR);
- f) La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) (Secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique);
- g) Appui international à l'initiative visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (Division de statistique de l'ONU).

7. Cadres directeur et opérationnel proposés concernant le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique lancé dans le cadre de l'initiative régionale en la matière

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Groupe de base régional fera un exposé sur le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Le Programme est né de la nécessité de regrouper les diverses initiatives entreprises dans ce domaine pour en faire un cadre d'action et de sensibilisation unique. Ce programme régional a été élaboré conformément aux normes, principes et recommandations adoptés au plan international en la matière et en application de la volonté politique et des directives des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui ont souhaité instamment une approche globale et intégrée pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil sur le continent africain.

En conséquence, l'exposé couvrira un bref historique du Programme, sa présentation et sa structure, l'état de la mise en œuvre du plan à moyen terme, les différents acteurs et parties prenantes engagés dans le programme et les actions qu'il est proposé d'entreprendre à l'avenir. Cet exposé devrait amener tous les participants à un niveau commun de compréhension des questions de principe et programmatiques liées à l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Le document directeur correspondant devrait être approuvé à la Conférence des ministres.

8. Rapport sur les actions menées par les organisations régionales et les Nations Unies en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et les résultats obtenus

Deux interventions seront faites au titre de ce point de l'ordre du jour. Tout d'abord, le secrétariat régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil présentera les résultats de l'évaluation exhaustive qui a été faite de la situation au niveau régional, ainsi qu'un rapport officiel sur l'initiative régionale. L'exposé concernant l'étude d'évaluation, qui a été faite par voie de questionnaire, portera sur les conclusions relatives à l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les États membres. Les progrès accomplis seront mis en regard des activités inscrites dans le plan à moyen terme et la déclaration ministérielle issue de la première Conférence.

Ce premier exposé sera suivi par un rapport des membres du Groupe de base sur leurs actions et interventions et les résultats obtenus à l'appui de la mise en œuvre du plan à moyen terme depuis la première Conférence.

9. Exposés par les États membres sur leur situation en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans quelques domaines choisis

Au titre de ce point de l'ordre du jour, quelques pays décriront des bonnes pratiques dans différents domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Cette partie de la réunion devrait représenter un forum utile pour mettre en commun les connaissances et les données d'expérience des pays. Les exposés porteront sur les thèmes suivants:

- i) Secteur de la santé (Namibie et Burundi);
- ii) Cartes nationales d'identité (Botswana et Sénégal);
- iii) Application des technologies de l'information (Ouganda);
- iv) Suivi opérationnel de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (Nigéria);
- v) Prestation des services (Afrique du Sud);
- vi) Situations d'après conflit (Côte d'Ivoire).

Les participants discuteront de l'expérience des pays et ces travaux guideront la rédaction de la déclaration ministérielle.

10. Ateliers de discussion

Les participants constitueront trois groupes de travail et procéderont à un examen approfondi des points ou des questions soulevés concernant le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, les rapports intérimaires présentés et les exposés relatifs à quelques pays. Chaque groupe de travail recevra la documentation nécessaire aux participants pour faire le tri dans les questions à reprendre dans les conclusions et recommandations de la réunion. Les groupes de travail sont censés présenter ensuite en plénière les principales questions techniques, opérationnelles et de principe dont ils auront débattu.

11. Séance technique

Trois documents techniques seront présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, sur les thèmes suivants:

- i) Enregistrement des décès, détermination et certification des causes de décès et compilation des statistiques de décès dans le cadre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique;
- ii) Mesures stratégiques visant à trouver des solutions aux obstacles en matière d'infrastructures institutionnelles et humaines;
- iii) Rôle stratégique de la statistique dans la promotion de la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique.

Le premier exposé visera à proposer une approche nouvelle pour ce qui est d'améliorer l'enregistrement des décès en Afrique. Cette approche serait pragmatique et s'inscrirait dans le cadre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Le deuxième exposé portera sur les approches possibles des problèmes d'infrastructures institutionnelles et humaines. Le troisième exposé devrait démontrer le rôle du secteur statistique comme plate-forme technique et de plaider pour la promotion du Programme.

12. Expérience acquise ailleurs et mobilisation des ressources

Les travaux menés au titre de ce point de l'ordre du jour seront axés sur l'expérience des parties prenantes du secteur privé et des partenaires financiers. Les exposés porteront sur les actions de ces institutions en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et mettront en évidence les pratiques optimales dont le programme régional pourrait utilement tenir compte. Seront abordés les sujets suivants:

- i) Expérience de la Banque interaméricaine de développement en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil;

- ii) Rôle du secteur privé dans le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil;
- iii) Perspective des partenaires financiers en la matière.

13. Examen et approbation des conclusions et des projets de recommandations

Les experts examineront et approuveront les conclusions et recommandations de la réunion. Le projet de conclusions et recommandations devrait proposer des principes directeurs et des orientations programmatiques à appliquer aux niveaux national, régional et international.

14. Questions diverses

Les participants pourront soulever d'autres questions qui n'auraient pas été couvertes au titre des points qui précèdent.

15. Clôture de la réunion

Après avoir souligné les principaux résultats de la réunion, le Président de la réunion en prononcera la clôture.

16. Mise au courant des ministres par leurs experts

Les experts des pays sont censés informer leur ministre des résultats de la réunion et, plus particulièrement, du projet de conclusions et recommandations qui en sera issu.